



PRÉFÈTE DE LA CREUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guéret, le 14 octobre 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Usage de l'eau potable : la Creuse maintient sa situation d'alerte renforcée

Les pluies parfois fortes des derniers jours de septembre avaient permis une remontée des débits des cours d'eau de la Creuse, atténuant temporairement les inquiétudes connues depuis le début de l'été sur la ressource en eau.

Le mois de septembre en Creuse a enregistré un excédent de précipitations de 20% par rapport à la normale, mais ce début octobre est plutôt sec et le cumul des précipitations ne représente que 10% de la normale mensuelle. L'indice d'humidité des sols est aussi reparti à la baisse. Les prévisions météorologiques annoncent pour la semaine prochaine le retour d'un temps sec après le passage d'une perturbation apportant quelques averses, peu significatives à l'échelle d'un bassin.

Les données hydrologiques font état d'une dégradation de la situation depuis le 5 octobre dernier, tant sur le débit des cours d'eau que sur le niveau des eaux souterraines.

Ces observations ne permettent donc pas d'envisager un retour à des conditions plus favorables dans les prochains jours.

En conséquence, madame la Préfète de la Creuse, Virginie DARPHEUILLE, a signé, après en avoir informé les membres du comité eau, un arrêté prolongeant le niveau des restrictions de l'alerte renforcée au titre de la sécheresse sur tout le département de la Creuse jusqu'au 28 octobre prochain. La ressource en eau potable dans le département provenant principalement des eaux souterraines, et la tension sur cette ressource demeurant importante, il convient que chacun reste vigilant et maintienne ses habitudes estivales d'économies et de sobriété en matière de consommation en eau potable.

Contact presse

Cabinet de la Préfète

Bureau départemental de la communication interministérielle

Victor FLEURY

Tél. : 05.55.51.58.95 – 06.31.79.06.08

Courriel. : pref-communication@creuse.gouv.fr



www.creuse.gouv.fr



Préfète de la Creuse



Préfète de la Creuse